



**PAYS de
BÉARN**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 29 mars 2024**

*Date de la convocation : 21 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 66*



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Thierry CARRERE, Marc DUFAU, Francis ESCALÉ, Nadia GRAMMONTIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Yves LARROUTURE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Isabelle BERGES (a suppléé Monique MOULAT), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Michel CAPERAN), Jean-Michel DESSERE (a suppléé Marc GAIRIN), Victor DUDRET (a suppléé Jean-Marc DENAX), Béatrice JOUHANDEAUX (a suppléé Josy POUEYTO), Jean-Pierre LANNES (a suppléé Claude FERRATO), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Bernard PEYROULET), Jean LACOSTE (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE).

Délégués représentés :

Jean-Yves LALANNE a donné pouvoir à Valérie REVEL, Francis PEES a donné pouvoir à Jean-Claude BOURIAT.

Etaient excusés :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Bernard DUPONT, Francis LANSALOT-MATRAS, Jean LABOUR, Philippe LALANNE, Patrice LAURENT, Elisabeth MIQUEU, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Martine RODRIGUEZ, Alain TREPEU, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Etaient absents :

Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Jean-Yves COURREGES, Emmanuel HANON, Didier LARRAZABAL, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Valérie RAMEAU, Didier REY.

Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET

**N° 5 – APPROBATION DE LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE
DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

Rapporteur : Thierry CARRERE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 mars 2018, et en vertu de l'article 88 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le Pays de Béarn a approuvé la création d'un **Conseil de Développement** commun à l'ensemble de son territoire.

Une délibération du 13 juin 2019 a précisé la composition et le fonctionnement de cet organe consultatif, expression d'une démocratie participative et force de propositions auprès des élus.

Par délibération du 8 décembre 2023, le Pays de Béarn a approuvé le renouvellement de l'assemblée du Conseil de développement par un appel à candidatures ouvert.

L'analyse et la sélection des candidatures a été opérée par le Bureau constitué du Conseil de développement et le Vice-Président du Pays de Béarn en charge de son suivi. La liste définitive a été partagée avec le Bureau du Pays de Béarn.

La liste définitive comprend les membres qui ont souhaité poursuivre leur engagement au sein du Conseil de l'assemblée ainsi que les candidats retenus.

Cette ouverture doit s'articuler avec une nécessaire adéquation des motivations et logiques d'engagement des nouveaux membres avec la feuille de route du Pays de Béarn. A ce titre, une charte sera élaborée, définissant l'état d'esprit de la démarche et les engagements de chaque membre de l'assemblée renouvelée. Enfin, cette ouverture entend être portée par une nouvelle organisation de la méthodologie de travail pour garantir le bon suivi et la coordination avec le plan d'actions du Pays de Béarn.

Prenant acte de cette nouvelle composition et de la dynamique de renouvellement, le Conseil de développement s'engage à actualiser son Règlement intérieur, délibéré le 23 décembre 2020.

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir approuver la liste des membres du Conseil de développement du Pays de Béarn présentée en annexe de la délibération.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU